

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 mai 2026

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4334-2026. Cause tarifaire 2026-2027 d'Énergir.
Volet prioritaire sur le Tarif de réception temporaire SÉMER et le jalon 1 des Études préliminaires sur le potentiel du site d'entreposage de Saint-Flavien.
Demande de renseignement no.1 à Énergir par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Énergir par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* pour le présent volet prioritaire du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ)*.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4334-2026 – CAUSE TARIFAIRE 2026-2027 D'ÉNERGIR

Volet prioritaire

(Tarif de réception temporaire SÉMER et jalon 1 des Études préliminaires sur le potentiel Saint-Flavien)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1 À ÉNERGIR
PAR
LE REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE)

A. TARIF DE RÉCEPTION TEMPORAIRE SÉMER

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉE-1-1

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4334-2026, [Pièce B-0020, Énergir-Q, Doc. 13 \(Tarif de réception temporaire SEMER\)](#), :
- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4334-2026, Pièce B-0092 (et sa [version caviardée B-0091, Énergir-T, Doc. 1 \(Réponse à la DDR 1 de la Régie\)](#)).

Demande(s) :

- 1.1.1 Veuillez quantifier les émissions de GES (de déversement du méthane dans l'atmosphère) qui seraient évitées par la présente solution temporaire, en associant cette quantification à une durée, puis spécifiant les émissions de GES qui seraient évitées par durée supplémentaire.
- 1.1.2 Veuillez justifier que les coûts de la station multi-utilisateur commencent à être pris en compte dans le tarif de réception temporaire SEMER, **pendant la solution temporaire**, avant l'entrée en service de cette station multi-utilisateur. Comment cela se traduit-il dans le texte des Conditions et tarifs ?
- 1.1.3 À la référence (i), page 7, lignes 6-8, il est indiqué « *La SÉMER désire injecter sa production de GSR-L directement dans le réseau de distribution à Sainte-Claire-de-Bellechasse avant la mise en service de la Station de Saint-Flavien, maintenant prévue pour le printemps 2027.* » Or, à la référence (ii), Réponse 3.1, page 8, ligne 5, il est indiqué « *Bien que réalisable d'un point de vue technique et opérationnel, cette solution impliquait de faire reconnaître le caractère renouvelable du gaz échangé, alors que la SEMER n'est pas physiquement connectée au réseau d'Énergir.* ». Veuillez concilier.

B. TARIF DE RÉCEPTION TEMPORAIRE SÉMER

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-2

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4334-2026, [Pièce B-0016, Énergir-H, Doc. 8 \(Études préliminaires sur le potentiel d'entreposage à Saint-Flavien\)](#), :

Demande(s) :

- 1.2.1** Pourquoi est-ce Énergir qui paye Intragaz pour réaliser ces études (plutôt qu'Intragaz qui les paye elle-même et en récupère le coût dans son revenu requis par un nouveau cavalier tarifaire)?
- 1.2.2** Est-ce la première fois qu'Énergir (Gaz Métro) assume ainsi le coût préparatoire à un investissement d'Intragaz ? Veuillez élaborer.
- 1.2.3** Pour Énergir, ce coût est-il une charge ou un investissement (en indiquant dans ce dernier cas son amortissement et son taux de rendement) ?
-